

Entrepreneurship

service des relations du travail



Association de la construction
du Québec

Association de la construction du Québec

N° 11 - 23 juin 2010

Négociations

2010-2013

INFORMATION EN CAS DE GRÈVE

La rumeur de grève court sur les chantiers et s'est propagée dans les médias, rien n'est cependant officiellement confirmé. Dès qu'une information sera disponible, nous la diffuserons via tous les moyens de communication que nous avons mis à votre disposition. Entre-temps, nous avons préparé pour vous l'information suivante :

Q. Est-ce que l'ACQ va faire un lock-out ?

R. Non, l'ACQ ne fera pas de lock-out malgré la rumeur qui circule sur les chantiers, rumeur démentie dans un communiqué de presse du 22 juin.

Q. Quelle est la différence entre une grève et un lock-out ?

R. Un lock-out est la décision de l'entrepreneur de ne plus fournir du travail à ses salariés, tandis qu'une grève est déclarée par les représentants officiels des salariés, pour un, ou des secteur(s) spécifique(s), de cesser le travail.

Q. Quand la grève peut-elle être déclarée officiellement ?

R. Lorsque un représentant de l'Alliance syndicale la déclarera officiellement pour un ou des secteur (s) concerné (s).

Q. S'il devait y avoir une grève, qu'advient-il des conditions de travail de la convention collective actuelle ?

R. Toutes les conditions tombent. Cependant, l'ACQ préconise de maintenir le statu quo jusqu'à nouvel ordre.

Q. Que devez-vous faire dans les prochains jours si vous êtes sollicités par vos salariés pour émettre une cessation d'emploi ?

R. L'ACQ vous recommande une grande vigilance dans la détermination du code (motif) qui doit apparaître sur le relevé. Toute déclaration frauduleuse entraînerait d'importantes pénalités. Pour plus de détails, visitez le site Web suivant : www.servicecanada.gc.ca/fra/ae/fraude/delict_grave.shtml

Q. Dans le cadre d'un retour au travail suite à une grève qu'advient-il des jours fériés et des vacances annuelles ?

R. L'ACQ recommande d'observer le jour de la confédération le vendredi 2 juillet, et de maintenir les vacances annuelles du 18 au 31 juillet 2010 inclusivement.

Q- Lors d'un retour au travail suite à une grève, quelles sont les obligations de l'entrepreneur ?

R. Ces obligations sont les suivantes :

- ➔ Tenue d'un registre de paie
- ➔ Production d'un rapport mensuel à la CCQ
- ➔ Versement des cotisations (avantages sociaux)
- ➔ Précompte des cotisations syndicales
- ➔ Prélèvement de 1,5 % pour la Commission de la construction du Québec
- ➔ Cotisations patronales
- ➔ Fonds d'indemnisation

Q. Quelles sont les dernières offres patronales ?

R. Notre offre salariale est de 1 %, 2 % en mai 2011 et 2 % en mai 2012. Nous offrons également une augmentation de 2,5 % par année pour les indemnités de frais de déplacements, ainsi que 5 \$ par jour pour les frais de chambre et pension pour les 3 prochaines années, ces frais étant actuellement de 105 \$ par jour.

En contrepartie, nous voulons que soient éliminés, dans les secteurs ciblés :

- ➔ La prime de présentation dans l'industriel lourd, ce qui touche 17 700 travailleurs sur 150 000
- ➔ Certaines primes (hauteur, soudure, etc.)
- ➔ Un passage à temps et demi pour les heures supplémentaires
- ➔ Une amélioration de la mobilité de la main d'œuvre permanente

Q. Est-ce que des choses ont progressé à la table des négociations ?

R. Nous avons retiré certaines de nos demandes initiales afin de faire avancer les discussions, notamment :

- ➔ Récupérer les heures de travail perdues le samedi, pour cause d'intempéries
- ➔ Comptabiliser les heures de travail à partir de l'emplacement des travaux au niveau du sol, dans le secteur institutionnel-commercial
- ➔ Pour plus de détails, veuillez consulter nos publications hebdomadaires que nous vous avons fournies, ou notre site Web : www.acq.org

Q. Pourquoi une grève est-elle encore possible ?

R. Ce qui entrave l'avancement de la négociation est le secteur industriel et certaines demandes patronales qui visent l'abolition des primes non productives. Les représentants syndicaux ne comprennent pas que l'économie actuelle est mondiale, si nous voulons rester compétitifs, nous devons augmenter notre productivité.

VOTRE COMITÉ DE NÉGOCIATION
Association de la construction du Québec

www.acq.org